

Afrique

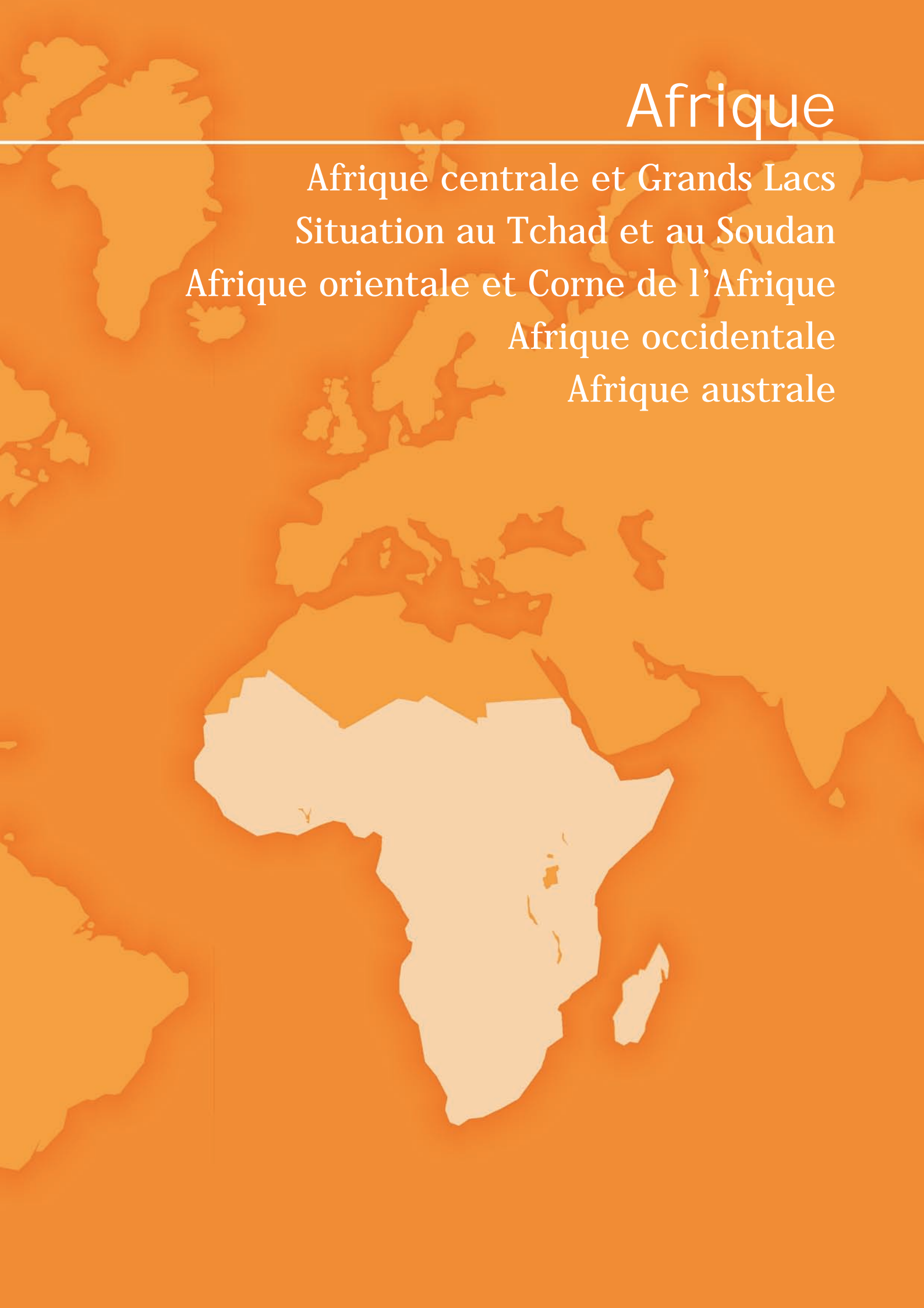
Afrique centrale et Grands Lacs

Situation au Tchad et au Soudan

Afrique orientale et Corne de l'Afrique

Afrique occidentale

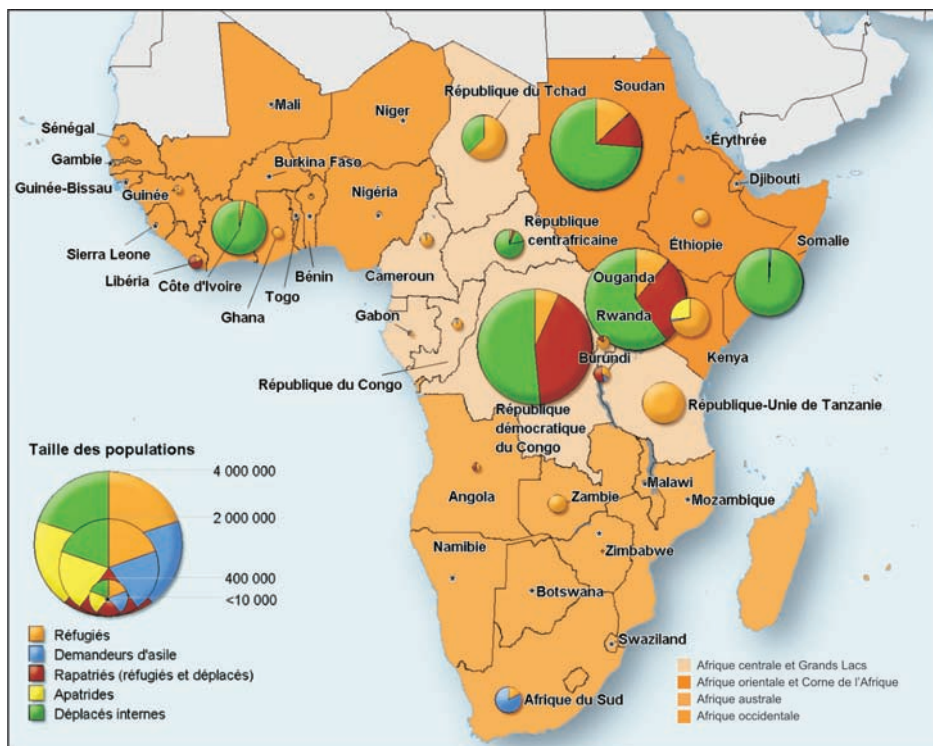
Afrique australe



Afrique

Environnement opérationnel

À la fin de l'année 2007, les nations africaines accueillait 10,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, soit environ un million de plus qu'en 2006 et un tiers des personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat dans le monde. Cette population était composée en majorité de déplacés internes. Selon les estimations, environ 12,7 millions de déplacés internes, chassés par des conflits, vivent en Afrique subsaharienne ; quelque 5,8 millions d'entre eux reçoivent protection et assistance du HCR.



En 2007, le nombre de réfugiés est passé à 2,3 millions, une diminution qui confirme une tendance à la baisse amorcée en 2001 ; en revanche, le nombre de demandeurs d'asile a augmenté pour atteindre 252 000, ce qui représente une hausse d'environ 13,5 pour cent par rapport à 2006.

Ces chiffres témoignent à la fois des progrès sensibles obtenus dans la recherche de solutions durables au sort des réfugiés et des déplacés internes et de l'impact des nouveaux mouvements de population à travers le continent. Tant en 2007 qu'en 2008, des stratégies intégrées ont été mises au point pour remédier à la situation de populations réfugiées de longue date. Ces stratégies ont été facilitées par la consolidation de la paix et de la stabilité dans certains pays d'origine, la générosité d'États africains qui ont permis à des réfugiés de s'intégrer sur place et la volonté de pays situés dans d'autres régions du monde d'offrir des possibilités de réinstallation.

En 2007, quelque 2 millions de déplacés ont trouvé des solutions à leur sort. Environ 300 000 réfugiés et 1,7 million de déplacés internes ont pris la décision de rentrer, principalement au Burundi, au Libéria, en République démocratique du Congo (RDC) et au Sud-Soudan.

Les efforts d'intégration sur place, contrariés par diverses difficultés pendant une très longue période, ont repris avec une vigueur accrue en Afrique australe, centrale et occidentale. De concert avec des États de la région, le HCR s'emploie à mettre cette solution durable en œuvre pour des centaines de milliers de réfugiés.

En Afrique occidentale et australe, la consolidation de la paix et la diminution des populations réfugiées ont rendu

les gouvernements plus réceptifs à des solutions novatrices, dont l'intégration sur place, pour remédier à la situation des réfugiés restants. En République-Unie de Tanzanie, par exemple, l'intégration sur place et la naturalisation de quelque 171 000 réfugiés burundais qui avaient fui leur pays en 1972 sont en cours.

La réinstallation a offert une démonstration tangible du partage international des charges. Elle a contribué à rassurer les États qui accueillait d'importantes populations réfugiées quant à la réalité de la solidarité internationale, élargi l'espace de protection et accru la réceptivité à d'autres solutions pour les réfugiés. En 2007, le HCR a adressé des demandes de réinstallation au profit d'environ 19 000 réfugiés, représentant 28 nationalités.

Dans le même temps, les conflits au Kenya, en RDC, en Somalie, dans la région du Darfour (Soudan) et au Tchad, ainsi que la crise au Zimbabwe, ont donné lieu à d'importants déplacements de populations. L'opération humanitaire en cours au Soudan demeure la plus complexe d'Afrique car elle porte à la fois sur la plus grande crise de déplacement interne et sur la plus importante opération de rapatriement de réfugiés. Le Soudan est également le pays du continent qui a produit le plus grand nombre de réfugiés en 2007. La situation d'urgence humanitaire perdure au Darfour, où la violence sévit sans trêve et la sécurité continue de se dégrader.

Au Tchad oriental, la situation s'est aggravée, en dépit du déploiement de contingents de maintien de la paix dirigés par l'Union européenne. Une attaque lancée par des rebelles sur la capitale, N'Djamena, a entraîné des mouvements de réfugiés au Cameroun voisin. En Somalie,

où le nombre de déplacés internes est passé de 450 000 à environ 1,1 million entre janvier 2007 et juin 2008, les personnes déplacées n'ont qu'un accès limité à l'assistance indispensable à leur survie.

À l'est de la RDC, des combats, des attaques contre des camps de déplacés internes, des violences sexuelles et d'autres atteintes graves aux droits de l'homme ont déplacé environ un demi-million de personnes, provoquant en outre des exodes de réfugiés en direction de pays limitrophes.

Même dans les régions où les déplacés internes s'étaient enfuis pour se mettre en sûreté, l'insécurité a mis la vie de ces populations en danger, les a exposées à d'autres déplacements et a limité leur accès à des droits et à des services fondamentaux, concernant notamment l'éducation et l'alimentation. Pour les travailleurs humanitaires, il a été difficile et souvent dangereux de prodiguer une assistance et une protection. Le HCR a poursuivi ses efforts pour améliorer la situation des réfugiés et des déplacés internes, qui vivent bien souvent dans des conditions effroyables dans des camps ou des zones d'installation, dans des communautés d'accueil ou des secteurs urbains pauvres.

Les taux de malnutrition aiguë ont diminué dans certaines des opérations les plus touchées par le problème, notamment celles menées auprès de réfugiés à Djibouti, en Éthiopie et au Kenya. La mise en place de procédures opérationnelles standard pour traiter la violence sexuelle et sexiste a produit des résultats tangibles dans certains pays, comme le Burundi, où 96 pour cent des 300 victimes ayant signalé des violences de cette nature dans des zones accueillant des rapatriés ont bénéficié d'un accompagnement médical, juridique et psychosocial. Il faudra cependant déployer des efforts supplémentaires pour respecter les normes internationales minimales dans ces secteurs et dans d'autres, notamment l'éducation et la lutte contre le VIH et le sida.

Objectifs stratégiques

Le HCR a fixé les objectifs suivants pour ses opérations en Afrique en 2009 :

Garantir une protection efficace en :

- renforçant la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR contre la violence sexuelle et sexiste, les sévices et l'exploitation.
- dotant les gouvernements de capacités effectives, adéquates et viables de détermination du statut de réfugié et d'enregistrement.

Garantir le bien-être socio-économique des personnes relevant de la compétence du HCR en :

- améliorant les conditions de vie et en réduisant les risques sanitaires majeurs, notamment la malnutrition, le paludisme, le VIH et le sida et les services de santé inadéquats.
- analysant toutes les activités opérationnelles en fonction des critères d'âge, de genre et de diversité.

Mettre en œuvre des solutions durables en :

- encourageant des solutions durables, notamment pour remédier à la situation des populations réfugiées de longue date.

Optimiser la réponse aux situations d'urgence en :

- maintenant une capacité régionale d'intervention en cas d'urgence.
- favorisant la sûreté du personnel, des populations relevant de la compétence du HCR et des biens de l'organisation.

Les objectifs sus-mentionnés seront poursuivis. Le HCR développera des partenariats dynamiques et renforcera la gestion axée sur les résultats, notamment de l'usage optimal des ressources.

Priorités thématiques

Le HCR s'emploiera à renforcer les capacités nationales de protection, d'assistance et de mise en œuvre de solutions au profit des réfugiés en tenant compte du phénomène des migrations mixtes, qui a engendré de nouvelles complications pour les gouvernements et pour le Haut Commissariat.

En ce qui concerne les solutions durables, selon nos prévisions et si les conditions le permettent, environ 196 000 réfugiés regagneront leur pays de leur plein gré en 2009, en se dirigeant principalement vers l'Angola, le Burundi, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, la RDC et le Sud-Soudan. Le Haut Commissariat épaulera les Gouvernements qui sont disposés à intégrer des réfugiés sur place en Afrique australe, centrale et occidentale. Quelque 116 400 réfugiés auront besoin d'être réinstallés en 2009, un nombre plus de quatre fois supérieur à celui observé en 2008.



Une jeune déplacée interne a trouvé refuge dans une zone d'installation temporaire en République centrafricaine.

Il sera toujours indispensable de s'appuyer sur des partenariats solides avec des ONG internationales et locales, des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour renforcer la protection des personnes déplacées contre leur gré et pour assurer la prise en charge de leurs besoins essentiels. Le HCR continuera à promouvoir l'engagement rapide des acteurs du développement dans les situations de sortie de conflit et dans les régions accueillant des réfugiés et des déplacés internes.

La promotion de partenariats avec des organisations africaines multilatérales dans certains domaines stratégiques, comme la recherche de solutions durables, la consolidation de la paix, la reconstruction post-conflit et les migrations mixtes, sera également une priorité en 2009. Certaines manifestations résolument novatrices doivent avoir lieu en 2009 sous l'égide de l'Union africaine et le HCR soutiendra vigoureusement ces initiatives (*voir encadré*).

Compte tenu de l'environnement opérationnel actuel et dans le cadre du processus de régionalisation en cours en Afrique, le HCR reconfigure sa présence en Afrique australe et occidentale en ouvrant des bureaux régionaux à Pretoria et à Dakar.

Priorités sous-régionales

En Afrique occidentale, les bureaux du HCR se consacreront à l'intégration sur place de la majorité des réfugiés demeurés dans des pays de la région, en coopération avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les gouvernements concernés. L'opération de rapatriement librement consenti en Mauritanie devrait se poursuivre en 2009, en dépit des événements politiques récemment survenus dans le pays. Si les mouvements de retour en direction du Togo devraient être achevés d'ici à la fin de l'année 2008, l'opération de rapatriement au Libéria pourrait être prolongée, en fonction du nombre de retours observés à la fin de l'année 2008. Le rapatriement organisé des réfugiés ivoiriens devrait commencer en 2009.

En Afrique orientale et dans la Corne de l'Afrique, les principales activités consisteront à améliorer la protection et l'assistance dispensées aux réfugiés hébergés dans des camps, à faciliter le retour des Soudanais réfugiés en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda, et à aider des groupes de réfugiés d'autres nationalités, numériquement moins importants, à regagner leurs pays d'origine. Le HCR continuera à appuyer l'approche modulaire en faveur des déplacés internes et des ex-déplacés en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et en Somalie.

L'environnement opérationnel et les conditions de sécurité demeureront difficiles dans de nombreux territoires au Tchad et au Soudan. Au Tchad et dans la région du Darfour (Soudan), le HCR s'attachera à améliorer les normes d'assistance et de protection pour les réfugiés et les déplacés internes. Au Sud-Soudan, le Haut Commissariat facilitera le rapatriement des réfugiés et appuiera la réintégration des réfugiés et déplacés internes ayant regagné leur localité d'origine. Au Soudan oriental,

l'Organisation redoublera d'efforts pour trouver des solutions durables globales pour la communauté réfugiée de longue date dans cette région.

Dans la région de l'Afrique centrale et Grands Lacs, les opérations seront centrées sur l'amélioration de la protection et de l'assistance prodiguées aux réfugiés vivant principalement dans des camps situés au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine, au Rwanda et en Tanzanie. Le HCR cherchera également à mettre en œuvre des solutions durables globales pour les réfugiés, consistant notamment à faciliter le retour et la réintégration de réfugiés en Angola, au Burundi et en RDC, ainsi que l'intégration sur place d'une partie des Burundais qui avaient fui leur pays en 1972 pour se réfugier en Tanzanie. Le Haut Commissariat continuera de diriger les interventions de protection dans les situations de déplacement interne en République centrafricaine et en RDC.

En Afrique australe, les bureaux du HCR accorderont comme précédemment une attention particulière au perfectionnement du régime d'asile. Le Haut Commissariat continuera d'organiser le rapatriement en direction de la RDC et facilitera le rapatriement librement consenti et individuel des réfugiés d'autres nationalités, tout en encourageant les gouvernements à intégrer sur place les groupes de réfugiés restants. Le HCR sera prêt à répondre avec efficacité aux événements survenant au Zimbabwe, que ces derniers entraînent un exode accru de réfugiés ou ouvrent de nouvelles perspectives pour le retour et la réintégration des réfugiés et des autres populations déplacées.

Défis

L'instabilité politique et l'insécurité qui persistent dans certaines zones pourraient entraîner de nouveaux déplacements de population et empêcher des dizaines de milliers de gens de rentrer de leur plein gré. Outre qu'elle met en danger la vie des bénéficiaires et des travailleurs humanitaires, l'insécurité restreint l'accès des organisations humanitaires et a des conséquences très lourdes sur les opérations, notamment à l'est de la RDC, en République centrafricaine, en Somalie, dans la région du Darfour au Soudan et au Tchad oriental.

Le HCR opère dans des conditions difficiles dans de nombreuses parties du continent africain. La logistique pose des problèmes quotidiens, quantité d'opérations étant pénalisées par des pluies torrentielles, des inondations et le manque d'infrastructures de transport.

Pour mettre un terme au cycle des déplacements forcés, l'une des plus grandes difficultés consiste à mettre en place des solutions durables fiables par le biais du rapatriement et de l'intégration sur place. L'impossibilité d'exercer des activités rémunératrices dans les pays d'asile restreint les perspectives d'autosuffisance des réfugiés et réduit leurs possibilités d'intégration sur place. De même, le manque d'activités de réintégration et de moyens d'existence dans les pays d'origine entrave la consolidation de la paix et nuit à la viabilité des retours.

Les mouvements de population mixtes en direction d'autres continents et à l'intérieur de l'Afrique continueront d'engendrer des défis en matière d'action humanitaire et de protection ; en particulier, il sera difficile de garantir l'accès des personnes qui ont besoin d'une protection internationale aux procédures d'asile.

La crise alimentaire mondiale a un impact considérable sur les réfugiés, car les deux tiers de la population réfugiée en Afrique sont tributaires de l'aide alimentaire internationale. Dans un tel contexte, il est de la plus haute importance d'accroître les possibilités d'autosuffisance.

Les opérations en Afrique représentent plus d'un tiers du budget du HCR pour 2009. Le HCR doit impérativement bénéficier de financements prévisibles et adéquats pour être en mesure de trouver des solutions durables et d'aider les personnes qui relèvent de sa compétence à jouir de droits fondamentaux.

Informations financières

Outre les activités prévues et entreprises au titre de l'Appel global 2008-2009, le budget de l'année 2009 vise à financer la prise en charge de nouvelles situations de déplacement, ainsi qu'une augmentation des besoins dans des opérations en cours.

Certaines politiques prioritaires, comme les projets liés à la santé et à la nutrition, ont été intégrées dans les programmes des pays. Les budgets révisés comportent également des ajustements rendus nécessaires par le processus de régionalisation en cours en Afrique australe et occidentale, les variations dans l'échelle des salaires et l'augmentation du prix des combustibles et des denrées alimentaires, ainsi que par la nécessité de se conformer aux normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) dans tous les sites.

Le nombre de budgets supplémentaires prévus pour 2009 a augmenté. Si ces budgets sont intégralement financés,

le HCR sera en mesure de :

- mettre en œuvre des solutions durables au profit des réfugiés angolais, burundais (vivant en Tanzanie) érythréens et éthiopiens (vivant au Soudan oriental), libériens, sierra-léonais et sud-soudanais ;
- répondre aux besoins d'assistance et de protection suscités par les crises en cours au Zimbabwe, dans la région soudanaise du Darfour et en Somalie ;
- répondre suite à un rapatriement aux besoins liés à l'impact de la longue présence des réfugiés soudanais qui quittent progressivement différents camps situés en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda, ainsi qu'aux besoins liés à la réhabilitation et aux moyens d'existence ;
- satisfaire les besoins de protection et d'assistance des déplacés internes et des ex-déplacés au Kenya, en Ouganda, en République centrafricaine, en RDC et au Tchad.

Initiatives de l'Union africaine sur les déplacements forcés

En 2009, l'Union africaine (UA) organisera son premier Sommet extraordinaire de chefs d'État et de Gouvernement sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes en Afrique. Le sommet offrira aux chefs d'État et de Gouvernement une occasion unique pour adopter de nouvelles approches afin de résoudre les situations de déplacement forcé en Afrique. Le HCR s'emploiera, en étroite collaboration avec la Commission de l'UA, à garantir le succès de cette manifestation.

Le Haut Commissariat dispensera également à l'UA des conseils techniques relatifs à l'élaboration du projet de Convention pour la protection et l'assistance des déplacés internes en Afrique. Une fois adoptée, cette Convention marquera une avancée révolutionnaire : ce sera le premier traité international sur les déplacés internes.

(Pour plus de détails sur la collaboration entre le HCR et l'UA, veuillez vous reporter à l'aperçu sous-régional Afrique orientale et Corne de l'Afrique.)

Budget du HCR de 2000 à 2009



Budget (dollars E.-U.)						
Pays	2008			2009		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Burundi	21 833 225	5 742 263	27 575 488	24 127 058	2 733 304	26 860 362
Cameroun	3 150 673	500 000	3 650 673	11 244 567	0	11 244 567
Gabon	1 994 337	0	1 994 337	2 179 825	0	2 179 825
République centrafricaine	2 133 674	2 804 057	4 937 731	3 730 862	2 998 080	6 728 942
République démocratique du Congo	40 922 027	28 507 764	69 429 791	53 587 722	21 447 738	75 035 460
République du Congo	5 970 813	0	5 970 813	5 977 632	0	5 977 632
République-Unie de Tanzanie	24 671 621	14 537 812	39 209 433	26 563 840	9 176 211	35 740 051
Rwanda	5 450 315	141 000	5 591 315	10 389 742	0	10 389 742
Tchad	73 766 150	15 082 897	88 849 047	80 626 842	11 698 498	92 325 340
Activités régionales ¹	8 415 000	0	8 415 000	8 000 000	0	8 000 000
Sous-total - Afrique centrale et Grands Lacs	188 307 835	67 315 793	255 623 628	226 428 090	48 053 831	274 481 921
Djibouti	3 141 379	1 074 000	4 215 379	4 949 658	2 382 974	7 332 632
Érythrée	3 952 118	0	3 952 118	4 135 357	0	4 135 357
Éthiopie	18 393 089	12 547 634	30 940 723	23 141 071	11 403 062	34 544 133
Kenya ²	41 480 297	27 223 314	68 703 611	45 116 023	9 122 718	54 238 741
Ouganda	16 851 084	17 637 554	34 488 638	16 655 702	13 376 813	30 032 515
Somalie	6 948 071	18 711 698	25 659 769	9 662 358	21 339 682	31 002 040
Soudan	18 618 769	87 523 168	106 141 937	22 335 095	80 804 715	103 139 810
Activités régionales ³	2 350 000	0	2 350 000	3 700 000	0	3 700 000
Sous-total - Afrique orientale et Corne de l'Afrique	111 734 807	164 717 368	276 452 175	129 695 264	138 429 964	268 125 228
Bénin	1 452 423	0	1 452 423	1 325 238	0	1 325 238
Côte d'Ivoire	7 241 611	2 336 449	9 578 060	6 493 798	1 882 587	8 376 385
Gambie	71 237	0	71 237	91 477	548 492	639 969
Ghana	6 137 528	0	6 137 528	5 543 193	2 354 878	7 898 071
Guinée	7 009 896	0	7 009 896	5 559 416	1 454 130	7 013 546
Libéria	20 627 460	3 049 920	23 677 380	9 953 213	0	9 953 213
Mali	96 253	0	96 253	108 215	0	108 215
Nigéria	2 866 236	0	2 866 236	3 220 330	0	3 220 330
Sénégal ⁴	6 504 729	158 066	6 662 795	6 965 772	1 903 401	8 869 173
Sierra Leone	6 575 657	150 000	6 725 657	4 008 743	0	4 008 743
Togo	461 138	0	461 138	1 076 957	0	1 076 957
Activités régionales ⁵	6 452 060	0	6 452 060	4 550 800	0	4 550 800
Sous-total - Afrique occidentale	65 496 228	5 694 435	71 190 663	48 897 152	8 143 488	57 040 640
Afrique du Sud	7 127 158	5 373 832	12 500 990	7 865 927	2 230 529	10 096 456
Angola	4 632 000	0	4 632 000	4 305 132	0	4 305 132
Botswana	2 469 909	1 401 869	3 871 778	2 159 097	389 408	2 548 505
Malawi	2 693 492	0	2 693 492	2 358 012	0	2 358 012
Mozambique	2 521 686	1 635 514	4 157 200	2 275 240	420 561	2 695 801
Namibie	2 556 195	0	2 556 195	2 663 690	0	2 663 690
Zambie	8 835 503	1 134 579	9 970 082	13 486 725	230 529	13 717 254
Zimbabwe	2 109 371	0	2 109 371	2 439 226	4 604 802	7 044 028
Activités régionales ⁶	2 000 000	0	2 000 000	3 362 000	0	3 362 000
Sous-total - Afrique australe	34 945 314	9 545 794	44 491 108	40 915 049	7 875 830	48 790 879
Total - Afrique	400 484 184	247 273 390	647 757 574	445 935 555	202 503 113	648 438 668

¹ Inclut l'assistance aux réfugiés, telle que la réinstallation, le rapatriement, l'assistance sous forme de soins et d'entretien, ainsi que les coûts des avions légers.

² Inclut le Centre d'appui régional à Nairobi.

³ Inclut les activités pour le rapatriement individuel, la malnutrition et la malaria.

⁴ Inclut le Centre d'appui régional à Dakar.

⁵ Inclut l'assistance sous forme de soins et d'entretien, le rapatriement librement consenti, l'intégration locale et l'assistance à la réinstallation des réfugiés urbains au Sénégal.

⁶ Inclut la consolidation des systèmes d'enregistrement, la délivrance de pièces d'identité et la détermination du status de réfugié en Afrique australe, le rapatriement individuel des réfugiés, la réinstallation des réfugiés, ainsi que les activités liées aux relations extérieures.

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.